Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260210-5_SERV_CIV_26-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	11	Absents excusés :	3
Votants :	14	Pouvoirs :	3

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Martine GUÉRIN, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Denis LE GUENIC, Frédéric LE NY, Sylvie JAMET, Sophie ARENS, Sylvie PENFORNIS, Julie TARDIOLI, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Martine GUÉRIN, Patrick PENFORNIS a donné pouvoir à Julie TARDIOLI, Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY.

Sylvie PENFORNIS a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2025 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2026-01-05 : RESSOURCES HUMAINES : SERVICE CIVIQUE

Monsieur le maire présente la possibilité pour la commune de recourir à nouveau à un ou une volontaire en Service Civique. Cette personne pourrait venir en appui dans la réalisation des missions de l'ATSEM et du personnel périscolaire.

Monsieur le maire précise qu'un volontaire en Service Civique n'a pas vocation à remplacer un agent, mais accompagne les agents dans l'exercice de leurs missions. Le volontaire pourrait ainsi contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes enfants (moins de 3 ans parfois) tant au sein de l'école publique que dans les services périscolaires.

La rémunération du volontaire est une indemnité de 619,83 € nets/mois, dont 114,85 € est à la charge de la commune). La mission débuterait au 2 mars pour 6 mois. Le volume horaire serait de 28h/semaine en période scolaire, 9h/petites vacances et 12h/grandes vacances

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la proposition de mission d'un Service Civique à compter du mois de mars 2026,
- **CHARGE** le Maire de publier cette mission et de sélectionner un ou une volontaire,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

M. le Maire,
M. Dominique LE NINIVEN

MAIRIE de PRIZIAC